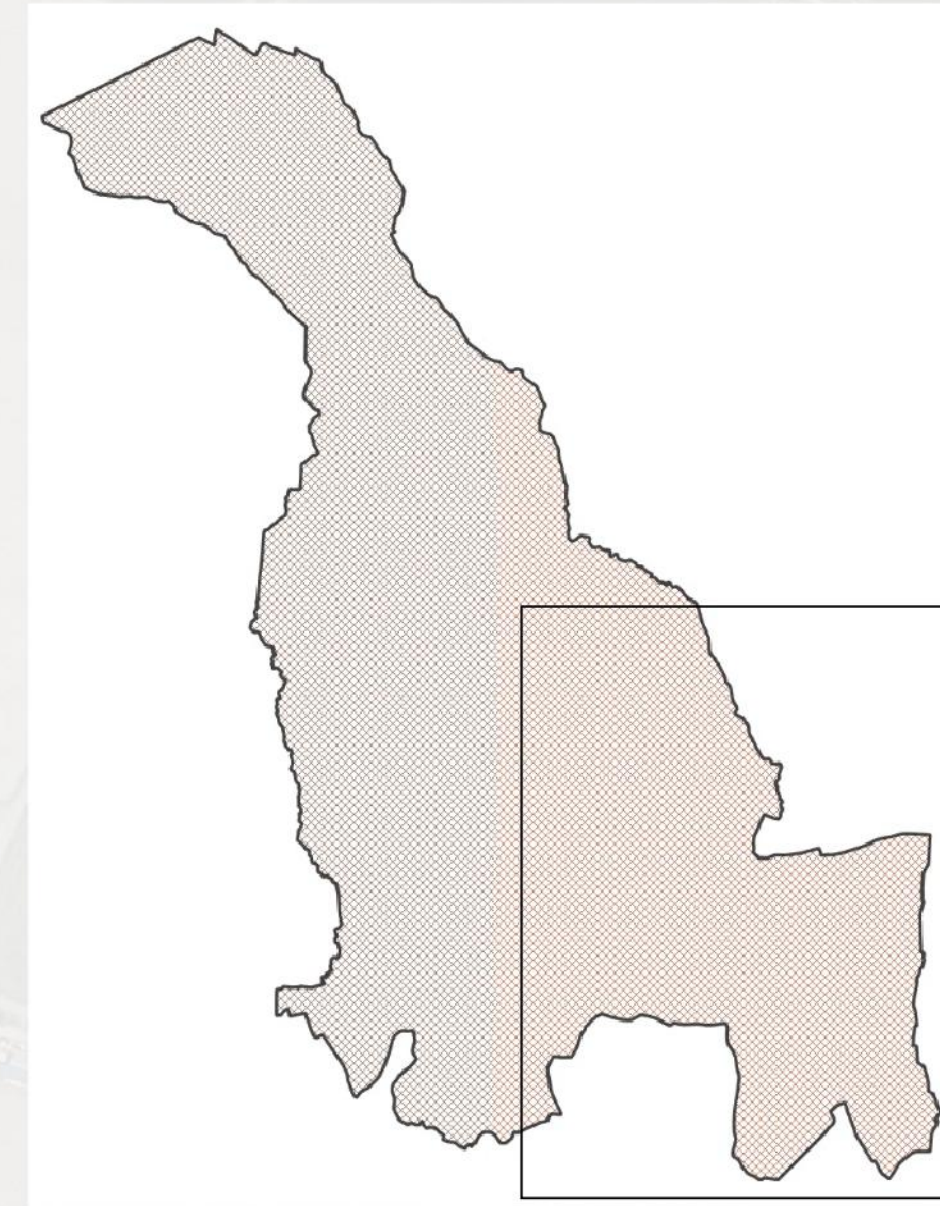




version d'arrêt - 28/07/2021

Planche 4 : Partie Sud-Est



échelle 1:3500

liste des emplacements réservés :

n°	surfaces	surfaces	surfaces
1	élargissement du chemin de liaison agglomération VC 202	Commune	172 m ²
2	élargissement de la VC 11 avec aménagement du carrefour de la RD 676	Commune	1124 m ²
3	Aménagement du carrefour de la rue de la Châtaigneraie	Commune	142 m ²
4	Élargissement de la voie d'accès à la rue de Breteigne	Commune	161 m ²
5	Élargissement de la VC 11 avec aménagement du carrefour de la RD 676	Commune	860 m ²
6	élargissement de la rue de la Châtaigneraie	Commune	2709 m ²
7	Création d'une continuité piétonne entre le centre bourg et le terrain des serres	Commune	306 m ²
8	création d'accès pour des terrains enclavés rue de Beaufort	Commune	183 m ²
9	création de cheminements doux en vue d'une connexion entre la gare et la rue des Filles Manguettes	Commune	1094 m ²
10	Création d'une continuité piétonne entre le cimetière et la rue Labrière	Commune	161 m ²
11	Création d'accès aux Giséniels	Commune	198 m ²
12	Création d'une continuité piétonne au sud du futur programme de logements des Giséniels	Commune	145 m ²
13	Création d'une continuité piétonne pour accéder au verger communal	Commune	111 m ²
14	Création d'une continuité piétonne - Réseau des eaux usées (suppression de la pompe de relevage)	Commune	288 m ²
15	Aménagement du Carrefour du Cèdre	Département	72 m ²
16	Création d'accès à des parcelles enclavées	Commune	383 m ²
17	réhabilitation du corridor écologique sur le Biez Jean	Syndicat des eaux	3396 m ²
18	réhabilitation du corridor écologique que sur le Matour	Département	428 m ²
19	Création d'une continuité piétonne sur la plate-forme central	Commune	3093 m ²
20	Création d'une continuité piétonne entre les routes des Giséniels, des Palmiers et des scieries	Commune	481 m ²
21	amélioration de l'accès au cœur d'Ile de chemin des scieries	Commune	90 m ²
22	création d'une usine de traitement d'eau potable	Syndicat des eaux	21734 m ²
23	Aménagement du carrefour au niveau du passage du Menestre	Commune	674 m ²

Légende :

zones

- Ua : zone urbaine de centre bourg
- Ub : zone urbaine périphérique au centre-bourg
- Ubc : zone urbaine périphérique du centre bourg à vocation commerciale
- Ue : zone urbaine à vocation d'activités
- Ui : zone urbaine dédiée aux équipements publics
- Uh : hameaux ruraux
- 1AU : zone à urbaniser à vocation d'activités
- 1AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle principale
- A : zone agricole
- NPb : zones naturelles
- NPI : zone naturelle de loisir (STECAL)
- NPa : zone naturelles de protection stricte

Prescriptions


- périmètre d'OAP
- emplacements réservés
- périmètre de protection des monuments historiques
- marges de recul aux voies
- protection des cours d'eau au titre du L151-19
- espaces boisés classés
- linéaires protégés comme espaces boisés classés
- protection de surfaces arborées au titre du L151-19
- protection du bâti ancien au titre du L151-23
- protection du linéaire bocager au titre du L151-19
- protection du linéaire commercial
- protection du patrimoine ponctuel (L151-23)
- bâtiments autorisés au changement de destination

données cadastrales

- bâtiments
- parcelles
- contour commune

Autres informations

- périmètre de droit de préemption urbain
- périmètre de réversibilité autour des bâtiments agricoles



0 0,5 1km

échelle 1:3500